

Séance du 12 janvier 2021 à 19h 15

Conseillers présents : Pierre BERTELOOT, Patricia DESUMEUR, Cyril MAILLY, Guy MICHEL, Philippe PURNELLE, Hervé DOUCHET, Audrey CAMUS, Cédric LAMOUREUX, Anthony DELBART, Corinne SANDRON, Philippe CYBAL, Guillaume LEBRET, Gérard GODIMUS.

Excusés : Olivier ROHAT (procuration à Anne-Sophie CROQUET), Philippe CYBAL (procuration à Hervé DOUCHET), Annie MARTIN, Jean-Paul VILLAIRE.

Absents : Hugo SAGET, Sébastien JAKISA

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Gérard GODIMUS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2020

Le compte-rendu a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers.

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération autorisant le maire à engager les dépenses d'investissement

Rapporteur : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe

délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

Le maire sollicite l'autorisation du conseil pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, afin d'assurer la continuité des actions en cours.

Le montant des dépenses d'investissement budgétisées était de 344 244 €

L'application de ces dispositions sera limitée à la somme de 86 061 €

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Encaissement des chèques libellés à l'ordre de la commune

Présentation: Patricia DESUMEUR

A l'ordre du jour de la réunion figurait un point concernant la possibilité pour le maire d'obtenir l'accord du conseil pour tout encaissement de chèque libellé à l'ordre de la commune, et ceci pour toute la durée du mandat.

Or, une telle délégation n'est pas envisageable.

Le maire ne peut encaisser des recettes que si elles figurent dans le budget prévisionnel, tels que les loyers, les locations de salles. Pour tous les autres encaissements de chèques, le maire devra solliciter l'avis du conseil.

Ce point ne fera donc pas l'objet d'une délibération.

Abandon d'une parcelle au profit de la commune

Rapporteur : Philippe PURNELLE

L'abandon de la parcelle 733 AC 159, située rue de l'église, sur la commune déléguée de Suzy, avait fait l'objet d'un accord avec la propriétaire, Madame MUTEAUX, en 1989.

La procédure de cession à titre gratuit au profit de la commune n'a jamais été finalisée.

Dans le cadre du règlement de la succession de la propriétaire, l'accord des héritiers a été recueilli.

Il convient de solliciter l'avis du conseil afin de permettre l'incorporation de cette parcelle de 82 m² dans le domaine de la commune.

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Amortissement JVS et marché public de l'école de Suzy

Rapporteur : Philippe PURNELLE

L'amortissement des immobilisations est une opération d'ordre budgétaire qui se réalise par l'inscription d'une dépense de fonctionnement et d'une recette strictement identique en recettes d'investissement correspondant au bien

La durée d'amortissement est fixée selon la durée de vie probable des biens. La somme inscrite au budget correspond au coût d'acquisition divisé par la durée d'amortissement.

L'amortissement doit faire l'objet d'une délibération transmise au représentant de l'État dans l'arrondissement et au comptable public.

Les opérations concernées sont :

- Le logiciel JVS pour un montant de 4 153,92 €
- Les annonces (publicité) du marché public sur l'école de Suzy pour un montant de 423,35 €

Compte-tenu des faibles montants, il est proposé d'amortir ces sommes sur une durée d'un an.

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Convention avec l'académie d'Amiens pour l'expérimentation TNE

Rapporteur : Pierre BERTELOOT

L'inspection académique a décidé d'expérimenter un dispositif de continuité pédagogique, notamment en mettant l'accent sur le numérique.

Le projet « Territoires du Numérique Educatif » comprend notamment la fourniture d'équipements dans les établissements scolaires.

Ainsi, le regroupement scolaire a été doté de quinze tablettes numériques et de deux kits de visioconférence, destinés aux élèves des écoles primaires.

La mise à disposition de ce matériel nécessite la signature d'une convention entre la commune et le recteur d'académie.

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer la convention.

Contrat d'assurance pour l'expérimentation TNE

Rapporteur : Pierre BERTELOOT

La convention prévoit que la collectivité a l'obligation d'assurer le matériel fourni par l'inspection d'académie.

Un devis a été sollicité auprès de la SMACL.

Le devis fourni par la SMACL s'élève à 60,19 € TTC par an.

Le conseil autorise le maire à souscrire ce contrat d'assurance.

Travaux pour la défense incendie « rue Saint-Ange »

Rapporteur : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que la défense incendie de la rue Saint-Ange doit être améliorée.

Une rencontre avec la direction départementale des services incendie a permis de faire un point sur les solutions envisageables.

Il est proposé d'installer une citerne incendie dans la pâture de l'agriculteur concerné par la faiblesse de la défense incendie.

Des devis ont été sollicités afin de connaître l'impact financier de ces travaux, qui d'avèrent toutefois indispensables.

L'entreprise CITERNEO a établi un devis de fourniture d'une citerne de 120 m3, pour un montant de 4133,62 € TTC.

L'entreprise BEGUIN a établi un devis de travaux de terrassement et d'aménagement pour un montant de 12 013,68€ TTC.

Le maire sollicite l'avis du conseil pour cette opération.

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable.

Demandes de subventions DETR

Rapporteur : Pierre BERTELOOT

Afin de réaliser le projet de défense incendie de la rue Saint-Ange, des subventions vont être sollicitées.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant HT des travaux :	13 456,08 €
Demande de subvention DETR :	6 728,04 €
Demande de subvention API :	4 036,82 €
Financement par la commune :	2 691,22 €

Le conseil approuve le plan de financement et autorise le maire à solliciter les subventions au titre de la DETR et de l'API.

Information sur l'installation antenne relais

Rapporteur : Philippe PURNELLE

Le projet d'installation d'une antenne relais sur le territoire de Suzy a déjà fait l'objet d'une information du conseil municipal le 10 juillet 2020 pour une antenne de 17m sur la parcelle AI 116.

Le projet initial a toutefois été modifié. L'implantation a été modifiée (parcelle AI 110) et la hauteur est passée à 34 m.

Une déclaration de travaux a été déposée à la mairie et est en cours d'instruction par le service urbanisme de la direction des territoires.

Information ramassage scolaire

Rapporteur : Philippe PURNELLE

Le ramassage scolaire pour les élèves du collège d'Anizy est organisé par la région.
La commune avait sollicité il y a plusieurs années, l'ajout d'un point de ramassage au Trou Fourcy.
Cette modification du circuit de ramassage est facturée à la commune à 50%.
Le coût s'élève cette année à 1 600 €, contre 1 100 € les années précédentes.

Questions diverses

Présentation : Hervé DOUCHET

-A proximité du parking du marais, la poubelle mise en place pour les déchets est de plus en plus souvent remplie de débris de toutes sortes (bouteilles, boîtes et même déchets ménagers). Ces incivilités conduisent à envisager le retrait de la poubelle, en espérant que les promeneurs mettent leurs déchets dans leur poubelle domestique.

Pour une période d'essai, la poubelle sera donc retirée. Un point sera fait dans plusieurs mois pour en mesurer l'impact.

-Le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance est à l'étude.


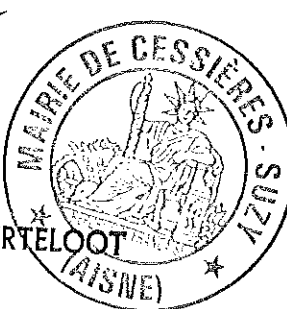
Les points concernés seraient : la mairie, la salle polyvalente, l'école, l'aire de jeux et éventuellement les entrées de village.

La commune est dans l'attente de devis, suite à une présentation du dispositif par une société.

Le coût annoncé de l'opération serait d'environ 25 000 € auxquels s'ajoutent des frais annuels de maintenance.

Ce projet sera soumis l'avis du conseil dès que toutes les données seront connues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30



Pierre BERTÉLOOT